

Locaux/ mise à disposition – Principes

Dans tous les cas, l'usage des locaux de l'UFR d'Odontologie – hors Formation Initiale et continue habituelle de l'UFR d'Odontologie – implique une demande écrite auprès de la Direction administrative (fabienne.benhara@udamail.fr). La faculté doit notamment être informée par écrit de toute présence de « stands » ou de la tenue de manifestations incluant des sponsors privés dans ses locaux.

Mise à disposition

=> Pour les partenaires privilégiés : CHU, Inserm/INRA, associations étudiantes, formation Initiale des autres UFR ...

- Hors occupation par la formation initiale ou continue de la faculté de chirurgie dentaire
- pendant les heures habituelles d'ouverture de la faculté de chirurgie dentaire (8h-17h30)
- sans utilisation de support technique particulier ou de matériel supplémentaire
- pour une manifestation non commerciale, sans paiement par les participants, sans prise en charge financière par un organisme de formation et sans implication d'un sponsor/partenaire

Location/ participation aux frais

Les manifestations qui impliquent une participation financière des participants (DU, colloque ...) ou avec un financement de la manifestation par un partenaire ou sponsor privé sont facturées.

L'utilisation d'un support technique particulier fait l'objet d'une facturation (podcast, visioconférence, enregistrement ...) car cela nécessite la présence du technicien informatique.

La mise à disposition en dehors des heures de présence des personnels administratifs (après 17h30) donne lieu à une facturation pour le gardiennage / la fermeture des locaux

L'organisation de cocktail ou buffet donne lieu à une facturation pour la mise en place et le nettoyage des locaux.